L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux—No. 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

DIMANCHE MATIN, 9 AVRIL.

L'anarchie au Mexique.

Le Mexique est retombé dans son état chronique d'anarchie et de déchirements. Ce ne sont pas les partis qui se font la guerre dans ce malheureux pays, car il n'y a ni partis, ni principes; ce sont les ambitions individuelles qui exploitent les dispositions turbulentes d'une partie du peuple pour chercher à s'emparer du pouvoir. Nous empruntons à la revue de quinzaine du *Trait d'Union* l'exposé suivant de la situation:

Mexico, 15 Mars 1876

Nous sommes en pleine révolution. Les derniers mois du premier terme présidentiel de M. Lerdo de Tejada auront été marqués par une insurrection presque générale qui, initiée dans un Etat, s'est répandue avec une étrange rapidité sur un grand nombre de points de la République. Après quatre années de tranquillité, alors qu'on pouvait croire que l'opinion publique était satisfaite du régime établi, alors qu'il semblait que l'ère des *pronunciamientos* était passée pour toujours, voici de nouveau le pays en feu, et la lutte a pris cette fois un tel caractère qu'il est difficile d'en prévoir l'issue. C'est l'Etat du Michoacan qui a donné le branle; il y a un an environ, la révolution avait éclaté dans cette partie du pays, mais c'était là une guerre de principes à laquelle le reste de la nation ne s'associait pas. On pouvait croire que le gouvernement général viendrait facilement à bout de cette insurrection localisée dans un seul Etat, lorsque la question du deuxième terme présidentiel a été mise sur le tapis, à l'occasion des prochaines élections. Les journaux ministériels se sont empressés de proclamer la candidature de M. Sebastian Lerdo de Tejada; alors, comme une traînée de poudre, l'insurrection s'est étendue d'Etat en Etat, et au moment où nous écrivons ces lignes la situation est quelque peu grave.

Depuis le soulèvement de l'Etat d'Oajaca et surtout depuis les revers du Jazmin la *leva* est exercée à Mexico et dans d'autres villes de la République avec une très grande énergie. Il serait trop long de rapporter ici toutes les scènes auxquelles donne lieu cet acte arbitraire et anticonstitutionnel; la misère dans les ménages par suite de la disparition du chef ou d'un membre de la famille; la paralysation du travail, l'ouvrier n'osant pas sortir dans la rue par la peur d'être enlevé; les ateliers fermés; les batailles entre les gardes chargés de recruter et les recrues forcées qui ne se laissent pas toujours emmener docilement, batailles dans lesquelles tantôt les gardes, victimes de l'obéissance passive, tantôt les pacifiques citoyens trouvent la mort. Abstraction faite de tous ces incidents, douloureux mais inévitables, la *leva* est une institution regrettable en ce sens qu'elle ne produit aucun bon résultat, tous ces soldats improvisés faisant défection au premier coup de feu ou passant à l'ennemi.

Une autre mesure, qui tout d'abord, paraît juste et équitable,—attendu qu'en principe tout gouvernement légal a le droit, lorsque la paix est troublée, d'exiger des ressources des citoyens pour le rétablissement de l'ordre,—mais qui ne laissera pas, nous le craignons, de donner à la révolution une certaine recrudescence en créant des mécontentements, a été décrétée le 6 du courant dans la forme d'une contribution extraordinaire de un pour cent sur le capital. Un article du décret établissait que l'impôt ne frapperait que les capitaux supérieurs à $5,000; mais comme la rédaction en était assez vague on a cru devoir demander des explications et il est résulté que tout commerçant, quel que soit son capital qui paye un loyer de plus de vingt piastres sera tenu de payer une contribution égale à un mois de loyer du local occupé. De telle sorte que de petits commerçants qui manœuvrent un capital insignifiant, mais qui par la nature même de leur commerce sont obligés de s'établir dans les grandes rues, et conséquemment ont des loyers très élevés, vont satisfaire un impôt bien plus fort que certains capitalistes possédant vingt ou trente mille piastres. Si la contribution a pu être considérée comme juste en principe, en revanche la façon dont elle a été appliquée a été blâmée par tous les organes de l'opinion publique. Le bruit a couru pendant quelques jours que le corps diplomatique étranger s'était réuni pour protester contre cet impôt au nom de ses nationaux, mais ce bruit était controuvé et nous ne savons où il a pu prendre naissance. Les étrangers, au contraire, montrent dans ces circonstances la meilleure bonne volonté; seulement aujourd'hui, tout en déliant les cordons de leur bourse, ils se demandent avec anxiété si cette contribution sera la dernière et si les besoins du gouvernement n'iront pas en augmentant.

Nos compatriotes en particulier sont doublement atteints par l'impôt extraordinaire qui est venu juste au moment où l'on avait à acquitter la contribution ordinaire. Joignez à cela que le délai accordé pour présenter à la Direction des Contributions les déclarations de capitaux a été très court, cinq jours, ensuite l'état des affaires, qui n'a jamais été plus mauvais qu'aujourd'hui, et vous n'aurez encore qu'une faible idée de la situation alarmante du commerce. De plus, vous n'ignorez sans doute pas, que par suite de la dépréciation de l'argent, la piastre mexicaine ne vaut plus aujourd'hui à Paris que 4 fr. 25 et que cette baisse ira encore en augmentant, si bien qu'aujourd'hui le change à Mexico est à 4 15. Il est facile de voir que toutes les causes réunies ne nous font pas une position brillante; aussi nos neveux de France peuvent-ils dépouiller leurs illusions touchant à leurs oncles d'Amérique; ils sont ruinés.

—Nous avons parlé dans notre dernière Revue de la bataille du Jazmin qui s'est livrée le 18 février, près d'Yanhuitlan, entre les troupes du général Alatorre et les insurgés d'Oajaca.

Nous ne voulons pas faire ici le récit de la bataille. Le résultat en a été diversement apprécié. Tandis que les journaux du gouvernement et le *Diario Oficial* lui-même soutenaient que M. Alatorre avait été victorieux, ceux de l'opposition prétendaient que la défaite du général avait été complète. Nous n'avons pas à nous interposer dans ce débat. Ce qu'il y a de certain, c'est que c'est à partir de ce jour que des renforts ont été demandés et que la *leva* s'est épanouie à Mexico dans toute sa splendeur.

Après quelques jours de recrutement on organisa dans Mexico un corps de troupes pour être envoyées au général Alatorre qui n'attendait que cela pour reprendre l'offensive et marcher sur Oajaca. On en confia le commandement à M. le général Corella qui grossit son effectif en route de quelques détachements isolés et arriva sans encombre à Tehuacan. Mais à partir de ce moment les opérations devinrent plus difficiles. Les insurgés, comprenant l'importance qu'il y avait pour eux d'empêcher la jonction de Corella et d'Alatorre vinrent se porter sur la route de Tehuacan à Yanhuitlan afin d'intercepter le passage. En effet, Corella fut arrêté au village de San Cristobal, le 27 février, et une bataille s'engagea.

Le combat de San Cristobal est encore de ceux dont chaque parti revendique l'avantage.

Suivent de longs détails sur les soulèvements et les opérations militaires.

—La révolution a gagné aussi l'Etat de Puebla et presque toutes les populations de la Sierra ont pris les armes. Le gouverneur de l'Etat a pris la direction de la campagne et a dû frapper un impôt de un pour cent sur le capital pour subvenir aux frais de la guerre.

Le 9 mars, à quatre heures et demie du soir, une bande d'insurgés de cent cinquante hommes a attaqué Atlixco, localité de cet Etat, et grâce à une surprise a occupé quelques instants ses environs. Les habitants se sont immédiatement armés et se sont élancés contre les prononcés, mais non pas avant que ces derniers eussent eu le temps de dévaliser plusieurs maisons des faubourgs.

—Dans l'Etat de Veracruz les choses ne vont pas mieux. A Orizava on apprit, dimanche dernier, qu'un détachement de prononcés commandés par Figueroa en personne s'approchait de la ville. Aussitôt 400 hommes de garde nationale furent mis sous les armes et firent une sortie avec un détachement de troupes fédérales. Les prononcés se retirèrent, à ce que l'on assure.

A Texistepec, un lieutenant-colonel qui défendait la place, a dû capituler devant la supériorité numérique des forces insurgées qui l'ont attaqué.

Disons, entre parenthèses, que l'Etat de siège sévit actuellement dans cinq Etats de la Fédération: Jalisco, Nuevo Leon, Tlaxcala, Oajaca et Veracruz.

L'insurrection dans l'Etat de Veracruz est la plus importante de toutes, et si les insurgés parviennent à se rendre maîtres du port de Veracruz, ce que l'on murmure déjà aujourd'hui, la situation deviendra très embarrassante pour le gouvernement. Veracruz est le principal port de la République dans le Golfe; c'est la ville qui est le plus en communication intime avec Mexico et c'est par là que viennent à la capitale tous les articles de commerce; conséquemment, la douane de ce port est celle qui donne les plus grands revenus. Le gouvernement a bien compris l'importance qu'il y a pour lui de conserver Veracruz; aussi s'est-il empressé de déclarer l'Etat de siège dans cette partie de la Fédération, et a-t-il pris violemment toutes les mesures tendantes à supprimer l'insurrection. Y parviendra-t-il? C'est ce que nous ignorons.

Quoi qu'il en soit le fait des troubles survenus à Jalapa et le bruit qui court depuis hier soir que Veracruz est tombé aux mains des prononcés, ont jeté une certaine panique à Mexico, principalement parmi le commerce. Quelques incidents qui se sont produits, tels que l'interruption du chemin de fer sur un point de la ligne, à Atoyac, l'interruption de la communication télégraphique, n'ont pas peu contribué à augmenter l'alarme. C'est demain que doit partir la correspondance qu'emportera le paquebot français et l'on craint qu'elle ne puisse arriver jusqu'à Veracruz. Des compatriotes qui devaient partir pour s'embarquer à bord de ce vapeur ont remis leur voyage à plus tard. Enfin, l'anxiété règne un peu partout.

Terminons par une nouvelle rassurante: le Journal Officiel de ce soir annonce que la communication par la voie ferrée est rétablie et que des mesures sont prises pour que les voyageurs jouissent de la plus complète sécurité.

H. MAURIN.

On sait que depuis le 15 mars, la situation n'a fait que s'agraver par la prise de Matamoros et la défection des troupes qui défendaient cette ville et qui ont passé à Porfirio Diaz.

L'Amnistie.

SENAT.—Séance du 21 mars.

M. le président.—La parole est à M. Victor Hugo.

M. Victor Hugo.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau du sénat, au nom de plusieurs de nos collègues et en mon nom, un projet de loi dont je vais donner lecture.

Une voix à droite.—Le renvoi à une commission!

Voix nombreuses.—Lisez! lisez!

M. Victor Hugo.—"Les soussignés, voulant effacer toutes les traces de la guerre civile, ont l'honneur de proposer le projet de loi suivant:

"Art. 1er. Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril et mai 1871. Les poursuites pour faits se rapportant aux dits événements sont et demeurent non avenues."

Une voix à droite.—Ainsi que la mort des otages!

M. Victor Hugo continuant:

"Art. 2. Cette amnistie pleine et entière sera étendue à tous les crimes et délits de presse, ainsi qu'à toutes les condamnations prononcées à l'occasion des événements politiques depuis la dernière amnistie de 1870."

M. Paris.—Même aux assassins des otages!

M. Victor Hugo.—Voici les signatures: Victor Hugo, A. Peyrat, Schœlcher, Laurent Pichat, Esquiros, Scheurer-Kestner, Ferrouillat.

M. le président.—La parole est à M. Dufaure, président du conseil.

M. Dufaure.—Messieurs, je demande au sénat de prononcer l'urgence sur la proposition qui vient de lui être apportée. (Très bien! très bien!) Le sénat comprend les motifs pour lesquels le gouvernement lui adresse cette demande. Parmi ceux auxquels s'applique la proposition de l'honorable préopinant, il en est assurément qui, soit dans un exil lointain, soit aux portes de la France, regrettent les excès criminels auxquels de fatales circonstances les ont entraînés.... (Bruit); qui depuis, par le travail, par une conduite honnête, ont mérité d'appeler la clémence du président de la République.

Le président usera de son droit; il multipliera les moyens pour donner à ceux qui le méritent l'espoir d'obtenir les effets de sa clémence. (Très bien! très bien!) Mais une mesure générale qui s'applique à tous le monde, même à ceux qui sont demeurés aujourd'hui, comme il y a cinq ans, les ennemis déclarés de notre société, (Vive approbation à droite).... même à ceux qui, sur nos frontières, emploient les moyens les plus ingénieux pour introduire en France des écrits qui calomnient la société française, son gouvernement ses représentants; quant à ceux-là, le sénat ne peut pas leur accorder une amnistie; le gouvernement s'y opposera. (Nouvelle approbation à droite). Mais ces questions qui doivent donner aux uns des espérances et apprendre aux autres qu'en se conduisant comme ils le font, ils n'ont rien à espérer, ces questions doivent être immédiatement résolues. Je demande l'urgence.

L'honorable préopinant choisira le jour où il viendra développer sa proposition. (Marques nombreuses d'assentiment.)

M. Victor Hugo.—Nous acceptons l'urgence, et quant à moi, je suis aux ordres du sénat.

Voix nombreuses à droite.—Parlez! parlez!

M. le président.—Je consulte le sénat sur l'urgence.

(L'urgence est déclarée.)

M. le président.—La proposition sera renvoyée aux bureaux.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance du 21 mars.

M. le président.—La parole est à M. Raspail pour le dépôt d'une proposition de loi.

M. Raspail père.—Les soussignés, voulant effacer toutes les traces de la guerre civile, ont l'honneur de vous proposer le projet de loi suivant:

"Art. 1er. Sont amnistiés tous les condamnés pour actes relatifs aux événements de mars, avril et mai 1871. Les poursuites pour faits se rapportant aux dits événements sont et demeurent non avenus.

"Art. 2. Cette amnistie pleine et entière est étendue à tous les crimes et délits politiques et de presse, ainsi qu'à toutes les condamnations prononcées à l'occasion des événements politiques depuis la dernière amnistie de 1870."

M. Paul de Cassagnac.—Les noms des signataires de cette proposition! Il faut les connaître.

A droite.—Oui! oui! les noms.

A gauche.—Vous les connaîtrez!

M. Raspail père.—Nous sommes tout prêts à les dire.

M. Paul de Cassagnac.—C'est le panthéon pour les assassins. (Exclamations)

M. Benjamin Raspail.—Silence aux marquis! (Bruyante agitation).

M. Georges Périn.—Nous n'avons pas entendu l'interruption de M. Paul de Cassagnac; nous demandons qu'il la répète. (Quelques membres s'approchent de M. Périn et lui répètent l'interruption).

M. Georges Périn.—Nous répondrons aux bonapartistes que, quand on appartient au parti qui a fait le 2 décembre, il faut être indulgent pour les assassins. (Bravos et applaudissements à gauche).

M. Tristan Lambert se lève pour parler.

M. le président.—Veuillez, messieurs, épargner à la chambre ces interruptions; elles ne peuvent qu'amener le trouble dans la séance.

M. Raspail père.—Voici les noms de ceux qui ont signé la proposition de loi;

François-Vincent Raspail, Georges Périn, Barodet, Clémenceau, Lockroy, Louis Blanc, B. Raspail fils, Ordinaire, Floquet, Talandier, Germain Casse, Allain-Targé, Martin Nadaud, Spuller, E. Vernhes, P. Duran, Tarigny, Moreau, Naquet, A. Duportal, Bouchet, Madier-Montjau, Brelay, Cotte, Greppo, Maigne, Marcou, Frébault, Castelnau... et toute la France. (Très bien! très bien! sur quelques bancs à gauche.

A droite et au centre.—Oh, non! pas toute la France.

Voix à droite.—Il y a concurrence!

M. le président.—M. Margue a la parole pour déposer une proposition sur le même sujet.

M. Margue.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la chambre le projet de loi suivant:

"Art. 1er. Amnistie est accordée aux individus poursuivis ou condamnés pour crimes ou délits politiques et de presse commis en France depuis la dernière amnistie.

"Art. 2. Il est mis fin à toutes poursuites, procédures ou recherches quelconques à raison des mêmes faits."

Ont signé: MM. Margue, Henri de Lacretelle, Charles Boysset, Alexis Lambert, Tiersot, Guyot, Bousquet, Viette, Marcellin Pellet, A. Gent, Jacques, Lecherbonnier, Vignes, Gasté, Dethou, Joigneaux, Bertholon, Escargeel, Chantemille, Tirard, Codet, Adrian, E. Bamberger, Eugène Ducamp.

M. le président.—La parole est à M. Maurice Rouvier.

M. Maurice Rouvier.—J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la chambre une proposition de loi ainsi conçue:

"Art. 1er. Une amnistie est accordée aux Français condamnés ou poursuivis pour crimes ou délits politiques commis, tant à Paris que dans les départements, depuis le 4 septembre 1870.

"Art. 2.—Les effets de l'amnistie s'étendront aux individus condamnés pour arrestation illégale ou séquestration arbitraire, lorsque les faits ayant motivé ces condamnations seront connexes aux événements de septembre, octobre 1870, mars, avril et mai 1871.

"Art. 3.—La présente amnistie ne s'applique pas à ceux qui, ayant les crimes et délits susénumérés, avaient subi, pour faits non politiques, des condamnations à la peine de l'emprisonnement ou à une peine plus grave."

M. Ricard, ministre de l'intérieur.—Je demande la parole.

M. le Président.—La parole est à M. le ministre de l'intérieur.

M. le ministre de l'intérieur.—Messieurs, le gouvernement repousse les propositions d'amnistie qui viennent d'être déposées à cette tribune.... (Applaudissements aux bancs de la droite et du centre); il les combattra toutes énergiquement.... (Bravos sur les mêmes bancs), qu'il s'agisse de propositions d'amnistie générale ou de propositions d'amnistie par catégorie.

Cette résolution, messieurs, nous est inspirée par la ferme volonté de respecter les arrêts de la justice.... (Très bien! très bien! à droite et au centre), de maintenir le repos dont le pays a besoin, et aussi par cette pensée dont nous sommes profondément pénétrés, que ce serait déshonorer le pays que d'admettre, même un seul instant, que ceux qui ont commis les crimes de la Commune sont des victimes de nos discordes civiles.

A droite et au centre.—Très bien! très bien!

M. Horace de Choiseul.—Très bien dit!

M. le ministre.—Je demande l'urgence pour cette proposition.

A droite et au centre.—Oui! oui! appuyé!

M. le ministre.—Quand de semblables propositions sont déposées, quand elles alarment le pays, il faut qu'elles reçoivent une prompte solution et qu'elles soient discutées sans perdre ni un jour ni une heure. (Très bien! très bien! et applaudissements à droite et au centre.)

M. Benjamin Raspail.—Ce qui alarme le pays, ce sont les actes de vos préfets et l'inertie du ministère.

M. Germain Casse.—Que le ministère passe à droite!

M. le ministre de l'intérieur.—Ni avec les bonapartistes, ni avec les démagogues!

M. Raspail père.—Je demande à répondre.

M. le Président.—Vous avez la parole.

Je vous ferai seulement observer qu'on ne peut discuter en ce moment que l'urgence. Le fond des propositions n'est pas en discussion; il ne pourra venir en discussion que sur le rapport de la commission à laquelle les propositions seront renvoyées.

Si M. Raspail veut prendre la parole, je le prierai de se renfermer dans la question d'urgence.

M. Raspail père.—M. Ricard demande l'urgence au nom du pays. Le pays se tait devant vous; mais le pays raisonne juste; le pays fait un appel à l'amnistie, je dirai même pour les scélérats une fois qu'ils se sont améliorés et pour ainsi dire convertis. (Interruptions au centre.)

Les scélérats convertis sont redevenus des hommes. Vous prêchez un Dieu qui pardonne au repentir, pour quelque crime que ce soit. Vous n'êtes donc plus chrétiens! car vous persistez dans la haine et la haine c'est un crime, la haine même pour un ennemi; vous devez chercher son amélioration.

Faites-y bien attention! Je suis logique. Vous voulez entretenir la colère; mais la colère est un commencement de folie, et vous êtes des hommes sages. (Mouvements divers.)

Messieurs, nous vous avons proposé l'autre jour la paix et la concorde, le pardon des injures, c'est-à-dire l'amnistie: la paix, l'amnistie qui efface la mémoire du crime; le pardon qui est la voix du peuple, le pardon, qui est la voix de Dieu. Vous voulez persister dans cette haine féroce? Quant à nous, nous ne voulons pas rappeler ici les affaires de la Commune; nous n'en avons pas prononcé le mot. Nous avons assisté à cette déplorable révolution; nous en connaissons les auteurs....

Voix à droite.—Ah! ah! où sont-ils?

M. Raspail père.... qui ne sont pas à Nouméa. (Assentiment sur quelques bancs à gauche.)

M. Benjamin Raspail.—Nous les dirons; nous les signalerons.

M. Raspail père.—Certains sont à Paris, dans les ministères. (Rumeurs à droite.—Oui! oui! à l'extrême gauche.)

Voilà les véritables préparateurs et auteurs de ces crimes. Vous avez entendu un général accuser les véritables auteurs de la Commune dans une des parties de l'enquête sur le 18 mars. Je ne citerai pas le nom, mais je le désigne assez clairement.

Eh bien, ces hommes qui se sont battus avec courage pendant le siége prussien... (Exclamations et murmures au centre et à droite.)

Plusieurs voix.—Dites-donc qu'ils ont assassiné!

M. Raspail père....—vous les traitez plus mal que des ennemis n'ont jamais traité leurs ennemis. (Nouveaux murmures)

M. Benjamin Raspail.—Ce sont les bonapartistes qui ont brûlé Paris! (Exclamations ironiques et protestations à droite.) Nous le prouverons.

M. Raspail père.—Nous faisons appel au pardon, et je vous honore en l'espérant. (Très bien! sur plusieurs bancs à gauche.)

M. Henri Brisson.—Je demande la parole contre l'urgence.

M. le président.—M. Brisson a la parole contre l'urgence.

M. Henri Brisson.—Messieurs, je viens combattre l'urgence dans les termes où elle est réclamée par M. le ministre de l'intérieur au nom du gouvernement.

Auteur de la première demande d'amnistie déposée sur la tribune de l'assemblée nationale du 13 septembre 1871, je ne suis signataire d'aucune des propositions qui ont été apportées, il y a un instant, à la tribune. C'est vous dire que, dans l'état nouveau et maintenant plus favorable où cette question se présente, mon esprit éprouvait, non pas sur le fond,—car je demeure partisan convaincu de l'amnistie,—mais quant à la forme et à la rédaction, le besoin de la réflexion et d'une délibération quelque peu mûre.

Aussi, je m'empresse, et nul ne pourra s'empêcher de rendre hommage aux auteurs des trois propositions.... (Très bien! à gauche), qui, eux, se sont gardés de demander la déclaration d'urgence, sentant bien que la question méritait réflexion, qu'elle appelait une étude attentive, et que ce n'était pas trop pour la résoudre de toutes les précautions introduites dans le règlement pour assurer la sagesse des délibérations parlementaires. (Approbation à gauche.)

Et, sur une question qui préoccupe tous les esprits, toutes les consciences, qui agite tous les cœurs et qui, si je m'en rapporte aux impressions qui viennent de se manifester, paraît diviser cette chambre, je trouve singulier,—qu'il me permette de le lui dire,—que ce soit M. le ministre de l'intérieur qui, au nom du gouvernement, vienne réclamer l'urgence, ce qui équivaut, de sa part, à venir vous dire: Il y a, d'un côté de cette chambre, des esprits que j'accuse d'empressement, d'impatience, et qui, cependant, réclament une étude mûrie de la question; mais moi, qui ne suis ni pressé, ni impatient, moi qui représente la sagesse et qui la fais asseoir en ma personne sur le banc du gouvernement, je demande que la question ne soit pas mûrement étudiée et qu'elle soit tranchée par un vote sommaire. (Très bien! et applaudissements sur plusieurs bancs à gauche.)

Je conclus donc, au nom de la bonne politique, en faveur d'un examen approfondi. Je vous demande de ne pas suivre le gouvernement dans le vote qu'il voudrait vous entraîner, et de déclarer par un vote contraire à l'urgence, qu'une pareille question ne peut pas être tranchée *ab irato*, sommairement, sans étude. Je vous demande d'ordonner, d'accord avec les signataires des différentes demandes d'amnisties apportées, il y a un instant, à la tribune, que leurs propositions seront soumises aux épreuves successives prescrites par le règlement: renvoi à la commission d'initiative, pour faire l'objet d'un rapport, prise en considération, discussion dans les bureaux pour la nomination d'une commission spéciale, rapport sur le fond et discussions successives à cette tribune.

Je me prononce contre l'urgence, au nom de l'humanité, au nom de la bonne politique, et j'espère que la chambre des députés voudra bien accueillir ma réclamation. (Très bien! et applaudissements à gauche.)

M. Ricard, ministre de l'intérieur.—Je demande la parole.

Au centre.—Ne répondez pas!—Aux voix! aux voix!

M. le Président.—M. le ministre de l'intérieur a la parole.

M. le ministre de l'intérieur.—Messieurs, la bonne politique est celle qui assure et qui maintient le repos et la tranquillité dans le pays.... (Très bien! très bien! à droite et au centre.) C'est la bonne politique pour ceux qui veulent asseoir le gouvernement de la République.

M. Benjamin Raspail.—Avec les préfets du 24 mai!

M. le ministre.—D'ailleurs, messieurs, j'ai éprouvé quelque surprise en entendant l'honorable M. Brisson venir vous dire que nous demandions une solution hâtée, sans réflexion, sans délibération; et je ne puis m'empêcher de faire un rapprochement entre cette argumentation et celle qui vous était soumise il y a deux jours, si je ne me trompe, quand on vous demandait la déclaration d'urgence pour la proposition concernant la levée de l'état de siége. Lorsque vous avez à prononcer l'urgence, vous le faites pour les questions qui ne passionnent pas les esprits. (Très bien! très bien! à droite.) Or, est-il une question qui puisse les passionner plus que celle de l'amnistie?

Et maintenant, quittant le terrain de l'intérêt supérieur du pays, je demande à mes honorables contradicteurs s'ils croient qu'il soit humain de faire naître dans l'esprit des familles de ceux qui ont été condamnés des espérances qui ne devraient pas, qui ne peuvent pas être réalisées. (Vif assentiment à droite et au centre.)

J'ajoute, pour répondre à l'honorable M. Raspail, que nul ici, dans le ministère moins encore qu'ailleurs, n'est animé de sentiments de haine et de rancune implacables. Nous repoussons les propositions d'amnistie, je vous en ai donné en deux mots les raisons principales; mais nous ne sommes point les adversaires de la clémence individuelle. (Très bien! au centre!)

M. Georges Périn.—C'est cela! on graciera ceux qui auront des protections!

M. le ministre.—Cette œuvre de clémence, la dernière assemblée l'a entreprise, et M. le président de la République, qui a aujourd'hui le droit de grâce, qui estime que c'est peut-être le don le plus doux, mais à coup sûr le plus précieux de ceux qui lui ont été conférés par la constitution, saura en user en conciliant les devoirs qu'il a à remplir vis-à-vis du pays avec les devoirs de l'humanité. Cette œuvre, nous la poursuivrons sans faiblesse, sans haine, sans rancune,

Nous remplissons ici notre devoir.

Je persiste donc à demander la déclaration d'urgence pour les trois propositions, et j'ai la ferme conviction que la chambre n'hésitera pas à la prononcer. (Très bien! et applaudissements à droite et au centre.)

M. Floquet.—Messieurs... (Aux voix! aux voix!) Messieurs, il nous avait paru que l'urgence proposée pouvait être qualifiée l'urgence du dédain. (Exclamation à droite et au centre.)

Si la demande d'urgence n'a pour but que de hâter dans une certaine mesure le vote des propositions qui nous sont soumises... (Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs) sans enlever aux délibérations leur caractère de sérieux et de maturité nécessaire surtout dans une question de cette nature.... (Très bien! à gauche), nous n'avons aucune raison de nous opposer à la déclaration d'urgence (Rires à droite et au centre.)

Vous êtes très gais, messieurs...

Quelques membres à droite.—Oui!

M. Floquet—et la question ne le comporte guère, ce me semble.

M. Paul Granier de Cassagnac.—Les otages ont bien le droit de rire.

Voix à gauche.—Silence au 2 décembre.

M. Allain-Targé.—Vous n'étiez pas dans Paris pendant la commune, monsieur de Cassagnac! vous n'avez donc pu être au nombre des otages; vous n'êtes qu'un des journalistes qui les exploitent.

M. Floquet.—Nous voulons bien, en résumé, que la déclaration d'urgence soit votée dans les conditions suivantes: que les différentes propositions soient renvoyées ensemble à une seule commission qui les examinera les unes après les autres... (Rires à droite.)

Plusieurs membres.—C'est de droit!—C'est réglementaire.

M. Floquet—et qui pourra en faire sortir un projet de loi à soumettre aux délibérations de la chambre.

Dans ces conditions, nous acceptons l'urgence.

M. Henri Brisson.—Dans ces termes, j'accepte également l'urgence.

M. Allain-Targé.—Je demande la parole.

Messieurs, j'ai l'honneur de reprendre et de déposer sur le bureau de la chambre la proposition présentée à l'assemblée nationale par MM. de Pressensé, André, Bardoux, Steinheil, Paul Morin, Bethmont et Laboulaye.

Je demande également la déclaration d'urgence pour cette proposition. (Applaudissements sur divers bancs à gauche.)

M. Baudry d'Asson.—Nous en demandons la lecture.

M. le président.—Je n'en vois pas l'utilité. Cette proposition est déjà connue; c'est celle qui a été présentée à l'assemblée nationale par M. de Pressensé. Du reste, elle sera insérée au *Journal officiel*, où chacun pourra la lire.

Je crois que la chambre sera d'avis de joindre toutes ces propositions... (Oui! oui!)

Conséquemment je la consulte sur la déclaration d'urgence de ces quatre propositions.

(La déclaration d'urgence est mise aux voix et adoptée.)

M. le président.—Ces propositions seront renvoyées aux bureaux qui nommeront une seule et même commission pour les examiner

VICTORIA IMPÉRATRICE.—Le *Journal des Débats* consacre un article au nouveau titre d'impératrice des Indes que va prendre la reine Victoria. M. John Lemoinne raille cette innovation.

Quant à nous, le *Domine Salvum* ne nous gêne pas; nous le mettons, qu'on nous passe le mot, à toutes sauces: sauce royale, sauce impériale, sauce républicaine. Mais les Anglais, *O fortunatos nimium*, ils méconnaissent leur bonheur. Ils avaient de toute éternité des rois et des reines; ils vont se donner des empereurs et des impératrices! Grand bien leur fasse.

Et tout cela, sait-on pourquoi? Parce que le prince de Galles ayant épousé la fille d'un simple roi, et son frère cadet, le duc d'Edimbourg, ayant épousé la fille d'un empereur, il en est résulté dès le commencement des froissements d'étiquette féminine. Quand la princesse de Danemarck sera la femme d'un futur empereur, tout sera pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Le *Mémorial Diplomatique* répond comme suit:

Ce n'est pas sans étonnement que nous avons lu les appréciations du *Journal des Débats* sur le bill présenté par M. Disraeli relativement au titre d'impératrice de l'Inde que la reine d'Angleterre se propose de prendre.

Rien n'est plus erroné que de croire qu'il s'agit, dans cette circonstance, d'une question de vanité. Cette mesure se rattache au plan général concernant la politique de l'Angleterre en Asie et en Europe. Nous rappellerons que le gouvernement anglais réforme et augmente ses forces militaires, en même temps qu'il augmente ses ouvrages de défense dans la Méditerranée. Ces mesures visent l'Orient et l'Inde. Quant à ses possessions de l'Inde, il est utile de remarquer que la politique de l'Angleterre en Asie se distingue parfaitement de celle de la Russie.

Cette dernière puissance se trouve encore, vis-à-vis de l'Asie, dans la période d'expansion. L'Angleterre, au contraire, après avoir assis ses limites, poursuit, dans l'Inde, une politique de concentration. Elle a aboli tout ce qui rappelle le système colonial, affranchi les communes, établi l'autonomie locale; elle y prépare un régime d'administration indépendante et de contrôle représentatif. Le titre d'impératrice de l'Inde entre dans le cadre de cette politique: loin d'être un hochet de vanité, il est créé pour frapper l'esprit des populations asiatiques et leur donner un signe extérieur de leur indépendance nationale en même temps que d'union politique avec la Couronne britannique.

Tel est le sens du bill présenté par M. Disraeli, et il est parfaitement compris ainsi par la majorité des hommes politiques de l'Angleterre. Le *Journal des Débats* restera, d'ici à quelques jours, avec le regret d'avoir raillé une proposition extrêmement sérieuse, dont l'acceptation est, à l'heure qu'il est, absolument certaine.

Le sens politique du peuple anglais n'hésite jamais entre le gouvernement qui veille à la grandeur nationale et la mauvaise humeur de l'opposition du jour. Voilà pourquoi M. Disraeli l'emportera sur M. Gladstone et aussi sur notre spirituel confrère des *Débats*.

VOYAGE AUTOUR DU MONDE.—L'aviso de la marine française le *Volta*, commandé par M. Floucand de Fourcroy, et à bord duquel le duc de Penthièvre, fils du prince de Joinville, est second, était le 15 février à Valparaiso et allait partir pour aller rallier le pavillon de l'amiral Périgot, au Pérou, puis de là revenir vers le détroit de Magellan.

Le *Volta* avait visité les archipels du Pacifique et venait en dernier lieu de Taïti. Dans la nuit du 18 au 19 janvier, assailli par un violent coup de vent, il avait perdu sa grande vergue et presque toutes ses voiles par suite de la rupture successive d'un gréement économique. Aucun accident dans l'équipage. La santé de tous était excellente.

Parti de Cherbourg, le 1er juin 1874, le *Volta*, commandé par M. le capitaine de frégate Siboar, ayant comme second M. le duc de Penthièvre, après un séjour de deux mois à Saïgon, pendant lequel l'état-major de l'équipage eut à souffrir d'une épidémie de dyssenterie, qui nécessita le rapatriement du commandant, du médecin-major et de plusieurs hommes, après quelques corvées à Poulo-Condor, à Chounay, à Tourane, quitta définitivement la Cochinchine, avec son nouveau commandant, M. le capitaine de frégate Floucand de Fourcroy. Il toucha à Hong-Kong et mouilla à Shanghaï, où il fit un séjour de cinq mois. C'est de là qu'il gagna le Japon, visita la mer Intérieure, Nangasaki, Yobé, et arriva à Yokohama, où il resta sous les ordres de M. le contre-amiral Krantz, pendant deux mois, comme attaché à la division du Japon.

Rendu à lui-même, le 10 juillet, le *Volta*, de Yokohama, visita Hakodaï dans l'île d'Yasso, Eladinostok, ville russe, de nouvelle création sur les côtes de Mandchourie, dans la mer de Corée, Itouroup, l'une des îles Kouriles, aujourd'hui toutes sous la domination japonaise; à Itouroup, le *Volta* a mouillé dans la baie d'Ombizu, dont les officiers du bord ont fait l'hydrographie.

Le 14 août, le *Volta* arrive enfin au Kamschatka, et mouille dans la baie de Pétropavlosk, qui, depuis vingt ans, n'avait pas revu un navire de guerre français. Autrefois port militaire russe encore important, Pétropavlosk n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade de 300 habitants. On voit encore sur un tertre vert, la croix qui fut plantée par les Russes lors de l'affaire malheureuse du 31 août 1854, sur la tombe des Anglais et des Français qui restèrent sur le champ de bataille. Le commandant du *Volta* n'a pas voulu quitter ces lieux sans laisser un souvenir à ceux qui ne sont plus, et qui ont payé de leur vie une entreprise aussi mal conduite qu'inutile. Une grande croix en fer, faite par les marins du bord, a été plantée le 17 août. Elle porte en épitaphe: *Aux marins français, tués au combat de Pétropavlosk, le 14 août 1854.*

Quittant ces solitudes glacées pour des rivages plus hospitaliers, le *Volta* a gagné Quadra et Vancouver à la voile, et est arrivé le 7 septembre au Port-Esquimalt, dans la Colombie anglaise. Le *Volta* a reçu de la colonie anglaise une hospitalité très cordiale. Vers la fin de septembre, le *Volta* a touché à San Francisco où la population française lui a fait un accueil enthousiaste. Même réception partout, d'ailleurs; aux îles Sandwich, à Taïti, à Valparaiso. Le *Volta*, passant le détroit de Magellan, achèvera le tour du monde, en relâchant à Montevideo, Rio Janeiro, Bahia, Madère et Cadix, et viendra probablement désarmer à Toulon, en juin 1876.

L'état-major du *Volta* se trouve ainsi composé: MM. Floucand de Fourcroy, commandant; le duc de Penthièvre, lieutenant de vaisseau, second; Andreïns, Aubert, Fabre de la Maurelle, Le Breton, Paucon, enseignes de vaisseau; Massoni, officier d'administration; Maurin, médecin-major; Bunnel, aspirant; Méchain, aide-médecin auxiliaire.

LA JEANNE D'ARC DE MERMET.—La *Jeanne d'Arc* de Mermet est l'événement musical attendu à Paris. Voici la nomenclature des actes et des tableaux:

Premier acte: *Domrémy*.—Deuxième acte, 1er tableau: *Chinon*; 2e tableau: *Blois*—Troisième acte, 1er tableau: *la Tente de Jeanne d'Arc*; 2e tableau: *le Camp sous bois*.—Quatrième acte, 1er tableau: *une Tranchée sous Orléans*; 2e tableau: *le Sacre*.

Le premier acte contiendra un chœur d'anges soutenu par huit saxophones et vingt harpes; ce chœur, du plus grand effet, reparaît plusieurs fois et est écrit sur ces paroles:

Jeanne! Jeanne! sauve la France!
Du réveil le jour est venu.
Le ciel va prêter assistance
A la Vierge du Bois-Chenu.

Le chœur doit se chanter dans les combles; les quarante femmes qui l'exécutent sont perchées sur des balcons au-dessus de la scène, et à une hauteur prodigieuse: six étages au moins.

Le jour de la première répétition, ces choristes y montèrent sans défiance, mais quelques-unes d'entre elles ayant voulu sonder de l'œil la profondeur de la scène, le vertige les gagna, et elles se trouvèrent mal; il fallut interrompre les répétitions et le chœur entier déclara qu'il ne remonterait plus si haut. Après avoir parlementé, on a diminué la hauteur de l'abîme, et les répétitions ont recommencé.

M. Halanzier veut que la mise en scène de *Jeanne d'Arc* efface tout ce qui a été fait jusqu'ici, et ne regarde ni au luxe des décors ni à celui des costumes, et il va plus loin que l'auteur même dans la voie des prodigalités.

On remarquera certainement le ballet de la cour des miracles qui ne ressemblera à rien de ce qui a été fait jusqu'ici. M. Mérante avait voulu refaire le ballet traditionnel, mais M. Mermet a tenu absolument à ce que l'on s'en tint aux indications précises du poème qui réclame l'exhibition la plus fidèle de la cour des miracles.

A noter également les fanfares des instruments Sax qui figurent au 2e acte pour l'arrivée de Jeanne à Chinon, et au 4e acte lors du sacre dans la cathédrale de Reims.

Un tableau saisissant sera certainement la vue du bûcher où Jeanne doit périr plus tard et dont elle voit l'apparition derrière le grand autel de la cathédrale de Reims.

M. Mermet a vu si longtemps fuir devant lui l'exécution de son œuvre, qu'il en était venu à désespérer de le voir représenter de son vivant. Aussi, de lassitude, et par crainte de susciter de nouvelles difficultés, lui d'ordinaire si jaloux des moindres détails de son opéra, laisse-t-il tailler et rogner à merci dans sa partition.

Un dernier incident de l'opéra de M. Mermet. Le 20 janvier 1875, M. Mermet, sur la demande de Mme Krauss, qui voulait s'identifier avec le personnage qu'elle avait à représenter, lui apportait, avec sa partition, tous les documents qu'il avait recueillis. M. Mermet, que l'on sait fort distrait, oublia dans le fiacre qui l'avait amené tous ses papiers; cette perte était irréparable; l'auteur faillit en perdre la raison; il y avait de quoi; juges donc: le travail de vingt années!

Néanmoins, reprenant son sang-froid, l'auteur récita par cœur tout son poëme à Mlle Krauss. Depuis, il a pu presque entièrement de mémoire reconstruire l'historique de sa pièce; les manuscrits n'ont jamais été retrouvés.

Quelques mois auparavant, l'Opéra de la rue de Peletier avait été détruit par l'incendie, ce qui avait déjà une fois retardé sa représentation.

—Calino est infirmier à bord d'une frégate.

Les malades sont nombreux après une tempête dans laquelle chacun a fait assaut de dévouement: le commandant, satisfait, double la ration de vivres.

Le lendemain, tous les malades étaient morts!

Calino avait doublé les doses de médicaments.

FEUILLETON.

LA CHASSE AUX FANTOMES.

PAR ARMAND LAPOINTE.

PREMIÈRE PARTIE.

L'AMOUR DE L'OR.

XXIII

Louis Copeau était d'une gaieté folle lorsqu'il entra dans le cabinet où l'attendait Melven.

Cette gaieté n'échappa point à l'œil investigateur du journaliste.

—Tu parais bien joyeux! dit-il à Copeau.

—Je suis dans le ravissement, répondit celui-ci; je viens de jouer un bon tour à ce ladre de Dachet.

—Je t'interdis de me parler de ce laid personnage; je n'ai pas envie d'avoir le cauchemar. Mets-toi à table et soupons. Tire le cordon de la sonnette.

Copeau fit ce que lui dit Melven.

Le garçon se présenta.

—Faites ouvrir les huîtres, et demandez au sommelier deux bouteilles de Sauterne, du 48.

Copeau se pourlécha les lèvres de gourmandise.

Melven lui avait défendu de parler de Dachet, et, à cause de cela, il y revint de suite.

—Attends que nous soyons au dessert, observa Melven, car si ton histoire est ennuyeuse, j'aurai au moins la faculté de m'endormir.

—Ennuyeuse! fit Copeau! oh! que nenni! elle est au contraire des plus intéressantes, et, comme tu connais les personnages, cela t'amusera beaucoup.

—Peut-être!... Je ne suis pas curieux.

Melven remplit le verre de son compagnon d'un sauterne couleur de topaze; des perles liquides montèrent du fond à la surface, et l'arôme de la chaude liqueur parfuma le cabinet.

Copeau éleva son verre à la hauteur de l'œil; ses lèvres s'humectèrent de plaisir. Il but doucement, en fermant les yeux, et posa son verre, vide, sur la table.

Melven le remplit de nouveau.

—Ah! s'écria Copeau, avec un soupir de contentement, il n'y a encore que toi pour être un vrai ami:

—J'ai mes défauts! observa philosophiquement Melven.

—Oui, mais tu ne carotterais pas un camarade!

Copeau revenait à son idée.

—Attaque les huîtres, voyons; elles demandent à être mangées avec tout leur parfum.

—Oui, mon cher Melven.

Et Louis Copeau avala avec rapidité une douzaine de ces délicieux mollusques. Puis, de nouveau, il vida son verre.

—Tu t'arrêtes-là? demanda Melven.

—Je me recueille et je bénis Dieu qui a créé les huîtres vertes et fait pousser la vigne qui produit le sauterne.

—C'est d'une bonne nature et d'un estomac reconnaissant.

—Oh! j'ai quelques qualités.

—Parbleu! je n'en ai jamais douté.

Le vin de Sauterne est un vin merveilleux, le roi des vins blancs—surtout lorsqu'il a quinze ou seize ans de bouteille; mais il est traître en diable, et il faut avoir la tête solide sur les épaules pour n'être pas fortement ému après en avoir ingurgité une bouteille.

Copeau avait déjà bu la sienne et au moins la moitié de celle de Melven. Sa lèvre supérieure était retroussée et s'agitait convulsivement; ses petits yeux noirs, percés en vrille, brillaient d'un éclat très vif.

—Qu'est-ce que tu dirais d'une bouteille de Château-Larose avec le perdreau, et d'une bouteille de vieux Corton avec les écrevisses? demanda Melven.

—Je dirais, mon ami, que ce choix est judicieux et dénote chez toi le sentiment d'une remarquable gastronomie.

—Je suis enchanté d'avoir ton approbation.

Perdreau et Château-Larose disparurent bientôt.

—Passons aux écrevisses, dit Melven.

—Passons aux écrevisses, répéta Copeau.

Mais les écrevisses étaient fortement épicées et la bouteille de corton fut insuffisante.

Melven demanda une seconde bouteille. Puis du fromage, un fruit et du champagne.

On arriva tout doucement au café.

Depuis longtemps déjà, la langue de Copeau éprouvait le besoin de se livrer à des épanchements.

L'agent de Robert Dachet était d'un rouge pivoine.

Il alluma un londrès, mit les coudes sur la table, contempla Melven avec un sentiment de vive satisfaction et commença ainsi:

—Je te disais donc que ce brigand de Dachet était un ladre et un fesse-Mathieu.

—Tu y tiens? observa Melven. Eh bien, va, je t'écoute.

—Tu crois le bien connaître, reprit Copeau, et tu ne te doutes seulement pas de ce dont il est capable.

—Oh! que si!

—Oh! que non! fit obstinément Copeau que l'ivresse exaltait. C'est un gueux, un misérable capable de tout, hormis le bien.

—Il y a beau temps que je n'en doute! murmura Melven.

—Tu dis?

—Rien, mon brave Copeau, je t'écoute avec l'attention que tu mérites.

—Sache donc qu'il fait surveiller la comtesse Svitzer, J. Starke, Mittermann fils, Caroline, Mina sa femme, le comte de Prévodal, toi, mon cher Melven, et un peu les Regimbal.

—Moi! s'écria Melven. Ah! voilà du nouveau! Et pourquoi me fait-il surveiller, mon excellent Copeau?

—Mais pour savoir ce que tu fais et ce que tu dis, apparemment.

—Et quel est le gredin chargé de cette besogne?

Copeau baissa la tête: la question ainsi posée lui était un réel chagrin.

—Melven, dit-il, pardonne-moi.

—C'est donc toi?

—Hélas!

—Tu fais là un joli métier!

—Il faut vivre, mon ami.

—En faveur de ton repentir, dit en riant Melven, je retire l'épithète de gredin.

—Merci! s'écria Copeau avec effusion. Au surplus, je ne t'ai jamais trahi et tous mes rapports sur toi se sont bornés à des louanges.

—Passons! Mais les autres?

—Oh! les autres, c'est bien différent, ils me donnent une rude besogne. La comtesse Svitzer, pas beaucoup cependant; c'est toujours la même chose; des amourettes, des rendez-vous mystérieux, des pique-nique au cabaret; beaucoup d'imagination et un estomac d'acier, quoi.

—Oui! l'agréable et l'utile.

—C'est cela. Quant à J. Starke, surnommé je ne sais pourquoi le "jeune Télémaque", car il n'a ni la sagesse, ni la prudence du fils d'Ulysse, bien qu'il soit mouchard et agent secret d'un gouvernement voisin, son existence est si remplie qu'il m'a donné du fil à retordre et fait passer bien des nuits à la belle étoile. Mais je suis plus malin que lui et je l'ai joué sous jambe.

—Vrai!

—Ecoute un peu: il y a en ce Prussien trois hommes bien différents: le banquier, l'amoureux et l'espion.

—Je connais le banquier! fit Melven.

—Oui, mais tu ne connais ni l'amoureux ni l'espion. L'amoureux en tenait pour Mme Ferdinand Mittermann et n'osait trop parler dans la crainte du baron et peut-être aussi parce qu'il n'était pas certain de réussir: mais madame Caroline est ambitieuse, et comme son mari n'est qu'un sot, elle a fait la moitié du chemin. L'amoureux, doublé de l'espion, s'est enhardi, et nos deux personnages se sont entendus admirablement. Il s'agissait, pour la femme, d'être ce qu'elle n'était pas: baronne ou comtesse, ambassadrice ou quelque chose d'approchant, je ne sais pas, moi; et, pour l'autre, de posséder les secrets de Ferdinand Mittermann, qui est le chargé d'affaires du prince de.... à Paris.

—Tout cela est compliqué comme un mélodrame du boulevard! observa Melven très attentionné à ces étranges révélations.

—Et cependant nous n'en sommes encore qu'au prologue. D'abord, J. Starke a commencé par faire manœuvrer ses agents à la Bourse.

On a entortillé ce pauvre benêt de Ferdinand et il s'est mis à jouer à découvert; la prudence s'est envolée et un beau jour mon jeune Mittermann s'est trouvé avoir à payer des différences énormes, c'est-à-dire à peu près ruiné. Pendant ce temps-là, la belle Caroline agissait sur son mari. Comment? je ne sais trop. Le Starke lui avait sans doute donné les plus perfides conseils. Ce qu'il y a de certain c'est que, ce soir, à l'Opéra, Ferdinand Mittermann a passé, avec armes et bagages, dans le camp ennemi.

—C'est impossible! dit Melven qui se révoltait à cette pensée.

La bouche de Copeau était un peu pâteuse; il se versa un verre de rhum et, excité par ce stimulant, il continua.

—Impossible! dis-tu. Attends seulement quelques jours et tu verras plus d'un changement dans Landerneau. Ah! ah! le beau scandale qui se prépare! Et le puissant baron, ce faux juste! Quelle dégringolade, mon doux Jésus!

Copeau eut un accès de rire nerveux.

—Le drôle est ivre! pensa Melven, mais il est instructif.—Continue, Copeau, dit-il à son compagnon.

—Pendant ce temps-là, les amours d'Alcindor—c'est J. Starke que je veux dire—et de Caroline marchaient leur train. L'amoureux avait loué un petit bijou d'hôtel entre cour et jardin, avec deux issues, à Auteuil, et l'amoureuse s'y rendait le soir en catimini; lorsque ce niais présomptueux de Ferdinand était au cercle; mais apparemment que ces rendez vous ne suffisaient pas à l'impatiente Caroline, elle éprouva le besoin de conférer, la plume à la main, avec son bel ami,—on ne sait pas tout ce qu'il y a de danger à se confier au papier!—et mon Robert Dachet, connaissant ce détail, n'eut plus qu'un désir: celui de posséder ces charmants autographes. Donc, ce soir, vers onze heures et demie, Dachet et moi nous nous sommes introduits chez le Starke, et, à l'aide d'un peu d'escalade, de deux ou trois effractions, nous nous sommes emparés des précieuses lettres.

—Tu sens le boulet, mon pauvre Copeau! dit Melven, et je ne donnerais pas vingt francs de ta peau!

—Prrr! fit Copeau dont l'ivresse augmentait à chaque instant, personne n'a intérêt à se plaindre, J. Starke moins que tout autre.

—Et quel était le but de Robert en s'emparant de ces lettres? demanda Melven.

—Faire chanter le vieux Mittermann! Le contraindre à quitter la maison de banque! Peut-être se venger un brin du bonhomme qui, je crois, n'est point insensible aux charmes de Mina, l'abandonnée! Que sais-je, moi! Dachet est un diable qui ne recule devant rien!

—Alors la comédie tournerait au drame?

—Attends, nous allons y entrer en plein. J'arrive au bouquet: A Mina Dachet et à ce beau garçon nommé le comte de Prévodal.

—Il est de tes amis, je crois?

—C'est possible, répondit Melven d'un ton d'indifférence affectée; je l'ai vu deux ou trois fois; il me plait assez.

—Ici, reprit Copeau, les suppositions doivent jouer un grand rôle, car tu comprends que Dachet ne m'a pas fait de confidences. Or, voici ce que je suppose: sans doute le beau Prévodal est riche, bien qu'il demeure dans un hôtel d'étudiants, de plus il est jeune et doit posséder toutes les illusions de son âge. Il sera devenu épris de madame Mina, le mari s'en sera aperçu et trop confiant probablement en la vertu de sa femme ou indifférent à sa chute, il aura poussé Mina sur le chemin du jeune homme afin d'arriver plus facilement à dépouiller celui-ci. Tu sais que Robert n'a qu'un seul amour: l'or!

—Quelle infamie!

—Té! exclama ironiquement Copeau que l'ivresse faisait gasconner, tu voyages donc pour la vertu, toi?

—Tout cela n'est que suppositions, reprit Melven. Mais où est la vérité?

—Elle va sortir du puits.... Sans feuille de vigne. Un beau jour, le lendemain de celui où a été lancée l'affaire Paris-Port-de-Mer, Mina Dachet, effarouchée comme une colombe qui a trouvé un corbeau dans son nid, s'est rendue en voiture de place chez le comte de Prévodal....

—C'est vrai, cela? demanda Melven.

—Aussi vrai que le vin que tu m'as offert était bon, répondit Copeau. A preuve, que je l'ai vue entrer et sortir de chez M. de Prévodal.

Je puis t'affirmer que, depuis ce jour-là, Dachet est... est.... Comment diable Balzac nomme-t-il cet état.... social?

—Bon! je te comprends.

—Mais il y a gros à parier que le jeune Breton y laissera ses plumes.

—C'est du propre!

—Bast! Dachet est au-dessus de ces faiblesses. C'est un homme fort que notre ami Dachet, sans scrupules et sans préjugés.

—Oui, oui!

—Mais c'est aussi un coquin!

—Et toi également, dit Melven en se levant.... Tu ne t'en doutais peut être pas?

—Ma foi, non!

—Te voilà dans le guêpier, et jusque par dessus la tête encore, mon pauvre Copeau! Tout à l'heure, je t'ai dit que je ne donnerais pas vingt francs de ta peau. Je me suis trompé: c'est cent sous que j'aurais dû dire.

—C'est sérieusement que tu parles? demanda Copeau tout interloqué!

—Très sérieusement.

—Tu m'épouvantes.

—Voyons, réfléchis. Tu n'es que malin et Dachet est vicieux. Qu'arrivera-t-il? C'est que Dachet, lorsqu'il n'aura plus besoin de toi—et ce moment me paraît proche—voyant en toi un témoin dangereux, te sacrifiera à sa tranquillité; à je ne sais quelle grosse ambition. Comment te défendras-tu contre sa haine, contre ses coups invisibles? Il est plusieurs fois millionnaire, toi tu es pauvre, l'issue de la lutte n'est pas douteuse: tu seras vaincu, écrasé, perdu à tout jamais! Comprends-tu cela, Louis Copeau?

(*A continuer.*)

BULLETIN FINANCIER.

Samedi soir, 8 avril 1876.

Comptoir d'échanges (Clearing House) de la Nouvelle-Orléans.

	Exchange	Balance
8 Avril	$1,166,968 56	$156,819 17
Même temps la semaine dernière	1,501,753 83	$196,199 24
Total la semaine dernière	9,301,583 07	1,293,656 70
Total la semaine précédente	9,867,649 54	1,225,170 45

La compagnie du chemin de fer de la rue St. Charles a déclaré un dividende trimestriel de trois pour cent; elle le paiera à partir du 12 du courant.

Nous apprenons que la sous-trésorerie des E.-U. doit être transportée, sous peu, de l'ancien hôtel des monnaies à la douane. Le commerce semble approuver cette mesure.

Ressources:	
Espèces	$119,220 17
Currency	5,095,922 32
Echange du Clearing-House	1,166,968 56
Chèques sur d'autres banques et banquiers de la ville	15,428 25
Change américain et étranger	5,528,414 18
Dû par les banques et des banquiers éloignés	654,995 87
Prêts et escomptes	9,160,052 81
Autres actifs comptant	4,579,648 93
	$26,258,698 12
Passif:	
Circulation	$1,108,688 50
Dépôts	15,750,691 29
Dû à des banques et banquiers éloignés	1,171,915 66
Autres passifs comptant	584,708 98
	$18,616,004 43

	Augmentation.	Diminution.
Espèces		20,000
Currency		300,000
Prêts	80,000	

L'or a ouvert à 113 1/2 à 113 3/4 contre 113 1/4 à New York, et fermé à 113 5/8 contre 113 à New York. On a vendu, en tout, $30,000 dont $7000 et $18,000 à 113 3/8 à 113 1/2, $1000 à 113 1/2, $2000 à 113 5/8 et $10,000 à 113 3/4.

Il n'a pas été annoncé de ventes d'argent.

Les demi-piastres américaines sont cotées maintenant à 104 à 105 1/2; les piastres mexicaines, à 90 à 91, or.

La baisse de l'or à New-York a fait tomber le sterling de 1/10 pour cent et les francs de 1/8 pour cent. Les opérations du jour ont été faibles, le sterling embrassent 49,700 livres, dont 2000 clear No 1 à 547, 1000 do et 30,000 connaissement à 547 1/2, 8000 connaissement à 547 à 548, 2000 clear No 1 et 1000 connaissement de navire américain à 548, 1700 de banque à 551, 2000 do, au comptoir, à 551 1/2, 2000 do à 552.

Dans les francs, les seules ventes sont: $40,000 en change de commerce, à 4,62 1/2 et $75,000 à 4.61 1/4. A la clôture, les traites sterling étaient cotées à 546 à 547 le connaissement et le clear No 1, —à 551 les traites des banques, —à 551 1/2 le taux des banques aux comptoirs; les francs, à 4 62 1/2 à 4.61 1/2 les traites de commerce et nominales celles des banques.

Il n'y a eu que peu d'offres de change à vue sur New-York, et, malgré une faible demande, le change de commerce s'est légèrement affermi. Les transactions n'ont pas excédé $85,000, dont $20,000 de banquiers, $50,000 do. et de banque, à 1/32 pour cent de prime.

Les banques ont continué de tirer des chèques sur New-York à 1/8 pour cent de prime. Le change de commerce, à vue, a été coté à 1/32 pour cent de prime, contre le pair à 1/32 pour cent de prime, hier.

La seule vente d'actions non annoncée à l'Exchange a été de 30 actions du Crescent City Slaughter House Co., à $19 50.

On n'a annoncé de ventes de consolidés de l'Etat qu'à l'Exchange. Le mouvement a été assez prononcé, mais le marché était coté, à la clôture, à 66 1/4 à 66 1/2 contre 66 1/2 à 67, hier.

Les bons de la ville ont été recherchés, aux taux d'hier, à peu près. A la clôture, les bons à prime étaient cotés à 37 1/2 à 37 1/4, les anciens sept pour cent currency à 36 1/4 à 36 1/2, et les nouveaux à 37 3/4 à 38; les sept pour cent or, série d'administration, à 38 1/4 à 38 3/4, et ceux de dessèchement à 39 1/2 à 40. Les transactions sont: $15,000 à prime à 37 1/2, $4000 en $5,000 à 37 5/8, $1000 à 37 3/4.

Il n'a été annoncé de ventes de scrip de la ville qu'à l'Exchange. Il ne s'est vendu ni mandats de la police métropolitaine ni mandats de l'Etat.

Nous devons à l'obligeance de M. I. N. Maynard, directeur du New Orleans Clearing House, le rapport suivant sur l'état des banques associées, à la clôture des affaires du Vendredi, 7 avril 1876.

Voici le rapport officiel des ventes annoncées aujourd'hui, au Stock Exchange de la Nile-Orléans;

85 actions	New Orleans Gas Co.	$130
10 ..	Sugar Shed	76 50
10 ..	State National Bank	70 25
30 ..	New Orleans Insurance Co	20 25
$10,000	State Consols	66
20,000	do do	66¼
13,000	do do	66⅜
50,000	do do	66¼
5,000	do do	66½

Formant un total de $98,000 de State Consols.

$15,000	City Premium Bonds	37½
25,000	do do do	37⅝
80,000	do do do	37¼
16,000	do do do	37¾

Formant un total de $136,000 City Premium Bonds.

$3,000	City Consolidated Six Per Cents	46
8,000	do	46¾
2,000	City Gold Seven (administration series)	38¼
20,000	do (April coupon)	39¼
1,000	do (Drainage series)	39
50,000	City Currency Sevens	38
10,000	City scrip	43
1,000	do Drainage series coupons	47¾

BULLETIN COMMERCIAL.

Samedi soir, 8 avril 1876.

COTON.—Les ventes d'aujourd'hui embrassent 4350 balles à des prix qui ne nécessitent aucun changement dans notre tableau des cours.

	Cotes générales	Cotes de l'Exch.
Inferior	6¼ à 7—	—
Low ordinary	7¾ à 8—	8—
Ordinary	8¾ à 9⅜	9⅜
Strict ordinary	9¾ à 9⅞	—
Good ordinary	10¼ à 10⅜	10⅜
Strict good ord.	10⅝ à 10¾	—
Low middling	11¼ à 11⅜	11⅜
Strict low mid.	11⅝ à 11¾	—
Middling	12¼ à 12⅜	12⅜
Strict middling	13— à 13⅛	—
Good middling	13⅞ à 13⅞	13⅞
Middling fair	— à 14⅜	—
Fair	— à —	—

L'Exchange porte à 76,949 le montant de balles embarquées, dont 43,546 pour Liverpool, 23,438 pour le Havre, 3,194 pour les mers du nord de l'Europe, 6259 pour Brême, 1522 pour l'Espagne, et 1,472 pour la cote, laissant dans les presses, d'après calcul fait à midi, 155388 balles—mais en déduisant ce qui a été vendu et non encore délivré, il reste une balance d'environ 129,000 balles pour représenter la quantité non vendue.

—ETAT DU MARCHÉ AU COTON—

Stock en mains, le 1er septembre 1875, balles		9,976
Arrivé depuis le der. état	2,170	
Précédemment	1,460,396	
Balles additionnelles pour les 3 dernier mois provenant de gins de la ville	10,435	1,473,010
Total		1,482,986
Expédié aujourd'hui	4256	
Expédié précédemment	1,249,893	1,255,519
Consommées aux mon- de Lehman, Abraham & Co	776	
Brûlées sur steamers	594	
Stock sur place et à bord non expédié		227,467
Stock, même temps l'an dernier		156,641

TABAC—La semaine s'est ouverte par des ventes de 4 et de 100 boucauts, nouvelle récolte. Nous avons entendu parler d'une vente additionnelle qui a eu lieu la semaine dernière, mais aucun détail ne nous est parvenu. Le montant de boucauts en vente sur place est de 5575.

Nous continuons à coter:

Low Lugs	5 @ 6
Good "	6½ @ 7
Low Leaf	8 @ 9
Medium Leaf	9½ @ 11
Good Leaf	11½ @ 13
Fine Leaf	13¼ @ 14¼
Selections	15 @ 16
Africans	16 @—

Arrivé depuis hier soir, 206 boucauts. Pas d'exportation. Stock en main, 8147 boucauts.

SUCRE.—Reçu, 30 boucauts. Inférieur, 5½ à 6c. la livre; good common, 6¾ c; fair 7 à 7¼ c; good fair 7½ c; prime 7¾ c; strictly prime 7⅞ c; choix 8¼ c; jaune clarifié, 9 à 9¼ c.; blanc clarifié, 9¾ à 10 c.

MÉLASSE.—Reçu ce matin 200 barils. Les prix sont les suivants: common recuite 30 c le gallon; fair recuite 27½ c; prime recuite 30 à 40 c; prime plantation 48 c. Stock sous les hangars: 5,762 barils et 162 demi-barils.

FARINE—Vendu, 2088 barils aux prix suivants: Superfine $4 à $4,25 le baril; double extra, $4,50; low treble, $5; good do $5,40 à $5,45; good treble extra $5,50; choice treble extra, $5,62½ à $6; choice extra, $6,25 à $7,50.

Nous cotons: Common, $3,12½ le baril; Fine, $3,25 à $3,50; superfine, $3 75 à $4; double extra, $4,25 à $4,50; low treble extra, $4.62½ à $5; good do $5,25 à $5,50; choice do $5,75 à $6; choice extra, $6,25 à $6,50; choix de famille $6.50 à $7.50.

VIANDES SALÉES SÈCHES—Epaules, loose 8¾ c. la livre; packed 9; clear rib sides, 12¼ c.; clear sides, 12¾ à 13. Au détail, il faut payer ¼ c. de plus.

JAMBON—Le choice sugar-cured vaut en gros 14¼ c. la livre et 14¾ c au détail.

GRAISSE—La graisse en tierçons, refined vaut 14¼ c. la livre; en barillets, 15; en frequins, 15¼.

BACON—Le marché a fléchi de ¼ c. Epaules 10 c. la livre; clear rib sides 13¼; clear sides 13½. Au détail ¼ à ½ c de plus.

PORC—Le mess vaut $23 à $23.50 le baril, selon le poids. Au détail, $22,75 à $24,25.

WHISKEY—Rectifié de la Louisiane, $1,09 le gallon; celui de l'Ouest vendu à livrer $1,11.

MAIS—Vendu, 3,800 sacs aux prix suivants: blanc, en burlaps, 58 c le boisseau; jaune et choix blanc 60c.

AVOINE—Avoine de St. Louis 42 c. le boisseau; choix de Galena 44 à 45; ordinaire 41.

SON—70 c. les 100 livres.

FOIN—Ordinaire $13 à $14 le tonneau; prime $16 à $18; choix $20 à $22.

VOLAILLES—Les grosses volailles de l'Ouest valent $7.00 la douzaine; les poulets de $3,50 à $4; les canards, de $4 à $4,50; les oies, de $6 à $8; les dindes, de $24 à $27.

ŒUFS—Les œufs de l'Ouest valent de 15 à 16 c. la douzaine; ceux de la Louisiane de 17 à 17½.

BEURRE—Les recettes cette semaine ayant été très faibles, il s'en suit que le stock suffit tout juste pour le commerce de détail. Les prix sont ainsi: Goshen 43 à 45 c la livre; medium 38 à 40 c; choix de l'Ouest 32 à 35 c; medium 28 à 30 c; inférieur 20 à 25 c.

POMMES DE TERRE—Les pommes de terre dites Russette valent de 60 à 75 c. le baril; celles dites Peach Blows $1.20 à $1.40.

CAFÉ—Stock en premières mains 6860 sacs; en mains des marchands 12,500. Nous cotons pour les cargaisons: ordinaire 14 à 17 c. (or) la livre; fair 17¾ à 18c; good 18¼ à 18¾ c; prime 18¾ à 19 c. Au détail, ordinaire 17; fair 18; good 18½; prime 19.

SEL—Nous cotons prix d'entrepôt: Coarse. 95 c. à $1 le sac; fine $1,25 à $1,30; Turks Island 75 à 85 c. par sac de deux boisseaux.

RIZ—Louisiane No 2, 2¼ à 3 c. la livre; common, 3¾ à 4½ c.; ordinaire, 4¾ à 4½ c.; fair, 5 à 5¼ c.; good, 5¾ à 5¾ c.; prime, 6 à 6¼ c.

PEAUX—Nous cotons: country green 6 à 7 c. la livre; dry salted 10; dry flint 12 à 13; steer hides des abattoirs de la ville, 60 livres et au-dessus 9 c. la livre; steer hides, au-dessous de 60 livres 6 à 7 c.; peaux de vaches 5¼ c.; kips de 15 à 30 livres 7 à 8 c.; peaux de veaux 50 c pièce.

MARCHE AUX BESTIAUX

8 Avril 1876.

	Arrivé	Vendu	Stock
Bœufs nourris au maïs	143	76	336
Bœufs du Texas	36	142	691
Veaux	100	202	42
Cochons	14	79	15
Moutons	144	—	71
Vaches à lait	15	7	102

Prix des bestiaux.

Bœufs du Texas, de choix, par livre gross	—@ —
Bœufs du Texas nourris au maïs, 1re qualité, par livre gross	—@ 5
Bœufs du Texas, nourris au maïs, 2me qualité, par livre gross	4 @ 5¼
Bœufs nourris au maïs, 1re qualité, par livre gross	—@ 5¼
Bœufs nourris au maïs. 2me qualité, par livre gross	4 @ 4½
Cochons de l'Ouest, par livre gross	5 @ 8¼
Cochons du Texas, par livre gross	5 @ 7
Bœufs du Texas, 1re qualité, par tête	— —@35 00
do do 2e do do	— — 30 0
Vaches du Texas, 2me qualité, par tête	20 00@28 00
Vaches du Texas, 3me qualité, par tête	— —@15 00
Moutons, 1re qualité, par tête	5 00@ 6 00
Moutons, 2me qualité, par tête	3 00@ 3 60
Moutons, 3me qualité, par tête	2 00@ 2 50
Vaches à lait, de choix, par tête	70 00@90 00
Vaches à lait, 2me qualité, par tête	40 00@60 00
Vaches du Texas avec veau	— —@— —
Veaux, par tête	7 00@10 00
Chèvres, par tête	10 00@12 00
Bœufs, prix moyen, par livres	10
Porc	

BULLETIN MARITIME.

SAMEDI, 8 AVRIL 1876.

EXPÉDIÉS EN DOUANE.

Barque (esp) Prosperidad, Mora, Barcelone
Goelette Lily of the Valley, Leith, Belize
Steamship (ang) St-Louis Reid, Liverpool
Barque (norv) Ibis, Christensen, Liverpool
Steamship Lizzie, Felsher, Pensacole
Steamer Amite, Adams, Pensacole

ARRIVÉS.

Barque Arturo, Spelch, Genes

BATEAUX A VAPEUR.

Willie, Sullivan, de Floyd
Chas Morgan, Stein, de Cincinnati
R T Bryarly, Scovill, de Shreveport
Oriole, Carrick, du bas du fleuve
St-John, Bergeron, de Baton Rouge
Fontenelle, ——, de Lanesport, Arkansas

MONTANT LE FLEUVE.

Goelette J G Whipple, Webb, Ruatan
Goelette Constance, Briggs, Honduras
Barque Harriet Hickman, Smith, Texel
Navire (sued) Australia, Paulsen, Bordeaux
Barque (autr) Ungan Serco, ——, Oran
Barque (autr) Orfeo, Premuda, Belfast
Barque (norv) Cras Bal, Lud, Horten, Norvége
Barque (norv) Formica, Abrahamsen, Londres
(Au bas du fleuve, attendant des ordres.)
Navire Viola, Smith, Liverpool

EXPORTATIONS.

BARCELONE—Par barque Prosperidad—divers à ordre
BELIZE—Par goelette Lily of the Valley—divers à ordre
LIVERPOOL—Par Steamship St-Louis—3782 balles coton, divers à ordre
LIVERPOOL—Par barque Ibis—474 balles coton, divers à ordre
PENSACOLE—par steamer Lizzie—divers à ordre
PENSACOLE—Par steamship Amite—divers à ordre

DE L'INTERIEUR.

FLOYD—Par steamer Willie—353 balles coton, divers à ordre
CINCINNATI—Par steamer Chas Morgan—353 balles coton, divers à ordre
SHREVEPORT—Par steamer R T Bryarly—664 balles coton, divers à ordre
BAS DU FLEUVE—Par steamer Oriole—divers à ordre
BATON ROUGE—Par steamer St. John—46 balles coton, 75 barils mélasse, divers à ordre
LANESPORT—Par steamer Fontenelle—417 balles coton, 11 boucauts sucre, 12 barils mélasse, divers à ordre

Par les chemins de fer.

MORGAN'S LOUISIANA AND TEXAS R R—148 balles coton, 73 barils mélasse, divers à ordre
NEW ORLEANS & TEXAS RAIL ROAD—divers à ordre
NEW ORLEANS, & MOBILE RAIL ROAD—153 balles coton, divers à ordre
N. ORLEANS, ST. LOUIS & CHICAGO R R—divers à ordre

Liste des Lettres étrangères restant au Bureau de la Poste, le 9 avril 1876.

OUVERT, LE DIMANCHE DE 10 HEURES DU MATIN à midi jusqu'à nouvel ordre.

Les personnes réclamant leurs lettres sont priées de dire si elles sont annoncées.

Abadie Cecile	Maury François
Avello Giovanni	Mendoza José y Ayalo
Arvita Emilio	Montagno à E
Bartee F pour Marie Pujol	Noël Monsieur
	Ochilleivie Nicolo
Babette Jean	Piasetto Antonino
Bordes Alexander	Planeta Domenico
Bonano Salvatore	Rattaleff Mesier
Cazou Auguste	Radovich Diodalo
Coalis Luis	Rizza Francesco
Drey Antoine	Rontorei Lodsolde-mand
Elstramp Charles	Sant Carmelo
Forres Juan	Stagno Giuseppe
Guerin Julien	Vitrono Francesco Paolo
Guirovich Giovanne	Vicassovich Marco
Lanata Angelo	Villeneuve Jean
Labrat Marceline	Zibl ich Giuseppe
Lacabe Antoine	
Lovolo T L	
Luchinovich Francesco	

LISTE DES DAMES

Blanchin Widow Mme	Grouge Amédée Mme
Dazet Lion Mme	Trolot Widow Mme
Docollon Teresa Mrs	Lodour Mrs
Doigny Eugénie Miss	

JOHN N. G. PARKER, Maître de Poste.

JOS. BRANDNER,
MARCHAND TAILLEUR,
No 34 RUE BOURBON.

A constamment en mains un bel assortiment de draps, casimirs et étoffes à gilets. 20 fév—3m

SPECTACLES, BALS, &c.

ACADEMIE DE MUSIQUE

Troupe d'opéra-bouffe anglais, de JULIA MATHEWS.

Dimanche et Lundi, 9 et 10 avril.	GIROFÉ-GIROFLA. Opéra de Lecocq.
Mardi soir et Mardi à la Matinée.	LA GRANDE DUCHESSE, d'Offenbach.
Mercredi et Jeudi; 12 et 13 avril	LA FILLE DE MME ANGOT, Opéra de Lecocq.
Vendredi et Samedi, 14 et 15 avril.	LA FILLE DU RÉGIMENT. Opéra de J. B Burckstone, et ALADDIN, pièce comique.

Samedi, à la matinée.—GIROFLE-GIROFLA.

Rien d'extra pour les siéges réservés, qu'on peut retenir pour la semaine. 9 avril—

Théâtre des Variétés.

Lundi, Mardi, Samedi soir et à la Matinée de Mercredi.

THE MODOCS OF WALL STREET.

Nom américain, présentant une phase de la "coterie" de New York,

PAR DION BOUCICAULT.

Acte 1—Athot Corner. Acte 2. Medecin conseil. Acte 3—The South Street Fire. Acte 4—On Trial. Acte 5.—Golden Fetters.

Mercredi, Jeudi, Vendredi soir, et à la matinée de Samedi.

ARRAH-NA-POGUE.

Arrah.......... Mme Henrietta Chanfrau.

LUNDI, 17 Avril—Grande représentation à bénéfice offerte à Mme HENRIETTA CHANFRAU, par des citoyens de la Nlle-Orléans. La liste des places est ouverte.

A l'étude.—MONTE CHRISTO. 9avril—

Un grand Concert Vocal et Instrumental —Offert à— Mme Vve J. D. MURR, Par ses élèves

Avec le concours de plusieurs amateurs distingués, aura lieu à GRUNEWALD HALL, JEUDI, LE 18 AVRIL 1876.

Prix du billet - - - un dollar. 9 avril—9, 11, 15, 16

Neuvième Pique-Nique Privé Donné par le YOUNG MEN'S CONCORDIA GLEE CLUB, A L'OAKLAND RIDING PARK, Le Dimanche, 23 Avril 1876.

COMITÉ D'ARRANGEMENTS.
G. A. F. SOLL, Président.
H. Germann, Jr., H. Weber, J. Larrieu Jr. Chas. Burkhardt.

On peut remettre à Wm Eichholz, 79 de la rue Baronne, coin Union, jusqu'au 16 du courant, les propositions pour la location de la buvette et des Soda-Stands. 2avril—6. 23.

Salle Grunewald.

Grand concert vocal et instrumental offert au professeur VAN HUFFLEN par ses élèves, avec le bienveillant concours de MM. LIVAIN, flutiste et HAYEN, violoniste.

LE JEUDI, 27 AVRIL 1876.

Billets en vente chez tous les marchands de musique. 4 avril—3t

Théâtre de l'Opéra.

Association Dramatique Orléanaise.
Troisième Soirée.

Représentation donnée au bénéfice des Orphelins de l'Asile Catholique Ste-Marie.
Le Dimanche 16 avril 1876.

Dames Patronesses:

Mmes. Chas. J. Leeds, Ed. Pilsbury, Paul Fourchy, Thos. J. Semmes, C. Girardey, F. H. McCaleb, A. Aubert, P. L. Bayne, Alain Eustis, J. D. Denegre, J. H. Wimbush, E. Meredy, G. W. Nott, Louis Barnett, A. Genois, P. E. Theard, Louis A. Wiltz, W. H. Vredenburg, N. Dufour, N. Brou, L. Fallon, C. Spofi, J. J. Masicot, N. Burke, W. J. Castell, P. Poutz, W. J. Behan, C. F. Schmidt, P. McBride.

PROGRAMME:

LE VOYAGE DE Mr. PERRICHON.
Comédie en 4 actes par MM. E. Labiche et E. Martin.

YORCK, —OU— NOM D'UN CHIEN.
Comédie-Vaudeville en 1 acte, de MM. Octave Feuillet et Paul Bocage.

Entrée, 75 cents. Excepté Loges d'avant-scène $6 00. Baignoires d'Orchestre $4 50, avec place réservée.

Portes ouvertes à 7 heures. Lever du rideau à 7 1/2 heures.

N. B.—Les porteurs de billets pourront se procurer des places numérotées au contrôle de l'Opéra de samedi 15 et le dimanche 16, de 10 à 1 heures. Chaque personne se présentant au contrôle ne pourra prendre plus de huit places à la fois. Huit de ces billets donnent droit à une loge d'avant-scène et six à une baignoire d'orchestre. Les loges ne sont pas divisibles.

2avril—jusqu'au 16 avril.

PRIMER GRAN BAILE
A BENEFICIO
—DE LA—
SOCIEDAD UNION ESPAÑOLA
de Beneficencia Mutua de Nueva-Orleans
EN LA SALA DE GRUNEWALD,
El Sabado 22 de Abril 1876.

JUNTA DIRECTIVA.
J. F. Ferrer, Presidente.

A. Martin,	A. L. Tisset,
E. H. Toribio,	F. Suarez.
A. R. Crespo,	Antonio Guimarsez.

Para invitaciones de señoras dirigirse á V. Fianellas, Esquina Dauphine y St. Luis.
J. Llado, Calle Chartres, No. 76.
J. Alsina, Calle Vieja Levé, No. 257.
C. Espinosa, Calle Vieja Levé, frente la marqueta de fruto.
A. Docurro, Calle de St. Luis, No. 5
F. Romagnera, Esquina Poydras y Magazine.
P. Mesa, Esquina Julia y Campo.
M. Sirgo, Calle de Borgoña, No. 398.
B. Garcia, Calle de Bourbon, No. 424
J. Venta, Calle de Bourbon, No. 420 ó á cualquiera otro miembro de la sociedad. Proposiciones para la barra restaurant y guarda-ropa deben dirijarse á V. Fianellas. Esquina Dauphine y St. Louis, hasta el dia 10 april 1876 preciso.
2 avril

GYMNASE DES DAMES.

Institut callisthénique et orthopédique,
Sous la direction immédiate de
MR ET MME HARRY HAMMERSLEY.

CET établissement, qui est des plus recherchés, est ouvert au No 207 de la rue du Canal. Prix pour la session, $16, dont la moitié d'avance. Escompte libéral pour les membres d'une même famille. Exercices les MARDIS, JEUDIS et SAMEDIS, de 10 à 1 heure et de 3 à 5; les MERCREDIS et les SAMEDIS SOIR, de 7 à 9 heures.

Le gymnase des messieurs—à No 163 de la rue St-Charles—est ouvert du point du jour à 9 heures et demie du soir. 24oct—1an

Bureaux de la Compagnie d'Assurance de l'Union.—Nlle-Orléans, 7 avril 1876.—L'élection annuelle de neuf directeurs de cette compagnie aura lieu le LUNDI, 17 du courant, de midi à 2 heures de l'après-midi, aux bureaux, No 3 de la rue Carondelet.

7 avril—10 J. M. CRAWFORD, Secrétaire.

Bureau du Louisiana Oil Co., au No 37 de la rue de l'Union.—Aujourd'hui, à une réunion spéciale des Directeurs, Mr GEORGE BINDER a été élu directeur pour remplir la vacance occasionnée par la mort de Mr Placide Forstall, président de la compagnie; Mr J. A. DEBLANC a été élu président et Mr JNO. G. GAINES, vice-président de la compagnie.

6avril—4t J. H. DUGGAN, Secrétaire.

Bureau de la Compagnie du chemin de fer de la Nouvelle-Orléans et Carrollton.—Nouvelle-Orléans, 4 avril 1876.—A une assemblée spéciale du Bureau des Directeurs tenue aujourd'hui, un dividende de deux et demi pour cent a été déclaré sur les profits des derniers trois mois, payable aux actionnaires à dater de jeudi 20 du courant.

5avril.—au 20. P. McBRIDE, Secrétaire.

Bureaux du Louisiana Equitable Life Insurance Company—Au coin des rues Gravier et Carondelet—Nouvelle-Orléans, 5 avril 1876.—Conformément à l'article IV de la Charte de cette Compagnie, une élection de huit directeurs, pour trois ans, aura lieu aux bureaux de la Compagnie, le LUNDI, 17 avril 1876, de midi à 2 heures de l'après-midi.

5 avril—10t WILLIAM HENDERSON, Secrétaire.

Avis d'élection.—L'élection annuelle du président, du vice-président et de treize directeurs du département louisianais du Life Association of America, aura lieu, aux bureaux du département, No 166 de la rue Gravier, le LUNDI, 10 avril 1876 de 11 heures du matin à 2 heures de l'après-midi.

28mars au 10 avril. SAML. FLOWER, Secrétaire.

Bureaux de la Compagnie du Gaz de la Nlle-Orléans.—10 mars 1876.—Un dividende de deux et cinq piastres par action sera payé aux porteurs des anciennes actions de cette compagnie, à dater du LUNDI, 3 avril, comme liquidation en plein du reste de l'actif transféré à la compagnie consolidée.

Les livres de transfert seront fermés le 27 mars aux transferts d'anciennes actions, et à dater du 3 avril il ne sera pas fait de distinction, dans les transferts, entre les nouvelles et les anciennes actions.

Par ordre des Directeurs.

10 mars—1m VOR. VALLOIS, Secrétaire.

Département des Finances.

Hôtel de Ville, Nlle-Orléans, 5 avril 1876.

Le SECOND PARTAGE de séries de bons à primes aura lieu, le SAMEDI, 15 avril 1876, à 10 heures du matin, dans le salon du Maire.

ED. PILSBURY, Administrateur.
5avril—au15

NERVOUS EXHAUSTION.—(Epuisement nerveux)—Essai comprenant une série de lectures faites au Musée d'Anatomie de Kahn, à New York, sur la cause et la guérison du déclin prématuré, indiquant comment on peut, infailliblement, recouvrer la santé, présentant, clairement, les obstacles au mariage, donnant le traitement de la faiblesse du corps et de celle qui provient des nerfs. L'ouvrage est le fruit de vingt ans d'expérience. Prix: 25 cents. S'adresser à l'auteur, le Dr L. J. KAHN, dont le cabinet et la résidence sont au No 51 East 10th street, New York. 1avril—6m

Avis Important.

A. BONNET

65 ....RUE ROYALE.... 65

FAIT savoir à ses clients et au public, que pour cause de changement d'affaires il vendra tout son stock de BIJOUTERIE au-dessous du prix coûtant.

Les montures de diamants et les réparations de bijoux et de montres seront faites à prix réduit.

Il entend rembourser ses clients en leur offrant à chacun un bargain.

13 mars—3 m.

A Vendre.

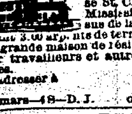

L'HABITATION "GOOD HOPE" située dans la Paroisse St. Charles, rive gauche du Mississippi, à 29 milles au-dessus de la Nouvelle-Orléans, mesurant 3.00 arp. de terre, plus ou moins, ayant une grande maison de résidence, sucrerie, cabanes pour travailleurs et autres constructions nécessaires.

S'adresser à B. TRÉMOULET, 101 rue Decatur, ou au No 1556 à la Poste.

19mars—48—D.J.

H. R. PICCALUGA,
Successeur de A. LANATA,

MARCHAND de groceries, fournitures de navires, &c., aux Nos 144 et 146 de la rue Vieille Levée, coin Jefferson, Nlle-Orléans.

On trouvera chez moi, un assortiment complet de peintures, huiles, étoupe, cordes, de chanvre et de Manille; vins de France et de Catalogne, macaroni et vermicelli d'Italie. 17mars—1m

VENTES A L'ENCAN.

HOFFMANN, MARKS & CO.

Marchandises sèches étrangères et américaines, lingerie, "notions," bonneterie, &c.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur.—LUNDI, 10 du courant, à 10 heures et demie du matin, à leur salle d'encan, No [illegible] de la rue [illegible] Magasins, il sera vendu le choix suivant—

450 lots marchandises sèches étrangères et américaines, "notions," rubans, &c., &c.

Conditions à la vente. 9 avril—

Chaussures!! Chaussures!!

A un crédit libéral.

Vente par suite de mauvaise santé du propriétaire.

PAR HOFFMAN, MARKS & CO.—Alex. Levy, encanteur.—MARDI, 11 avril 1876, à 10 heures et demie du matin, au magasin No [illegible] rue de la Commune, il sera vendu à l'encan—

Tout le stock de H. Dreyfus, consistant en 1559 caisses bottes, souliers et brodequins, comprenant l'assortiment suivant:

150 caisses brodequins en peau de veau, [illegible]

[illegible]

Conditions à la vente. 30mars—3 5, 9 et 11 avril.

PAR S. GUINAULT.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau coin Passage de la Bourse et de la rue de ville—LUNDI, 10 avril 1876, [illegible] heures du matin, [illegible] et du Canal [illegible] rondelet.

GROCERIES

Le fonds d'un magasin de groceries.

Conditions—comptant. 9 avril

VACHERIE.

PAR S. GUINAULT, Encanteur, Bureau coin Passage de la Bourse et de la ville—JEUDI, 13 avril 1876, [illegible] du matin, à [illegible] la Poultière [illegible] vaches de F. Mont[illegible]

[illegible]

PAR SALLE & MALOCHEE.

MEUBLES. MEUBLES.

Vente positive. Sans limite ou réserve—à l'encan, Aux résidences Nos 122 et 124 de la rue des Champs Elysées, entre les rues Craps et Amour.

PAR SALLE & MALOCHEE—[illegible]

Un bel ameublement [illegible]

[illegible]

PAR W. NEWMAN.

433 caisses Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

PAR PLACIDE J. SPEAR.

Ventes tri-hebdomadaires de Joe Anglade. Gages forfaits.

[illegible]

PAR J. M. MONTGOMERY.

MEUBLES. MEUBLES.

La plus grande et la plus importante vente qui ait jamais eu lieu à la Nouvelle-Orléans. Beaux meubles de chambres à coucher, armoires à glaces et toilettes; meubles de salon, meubles de salle à manger, sculptés, tables à dessus en marbre, secrétaires de dames, tables de côté, tables de jeux, &c.: articles des derniers genres, à vendre à l'encan sans limite ou réserve.

PAR M. [illegible] MONTGOMERY [illegible]

Le stock entier du magasin [illegible] du Canal. La vente est sans limite ou réserve.

Conditions—comptant.

P. S.—On verra les meubles [illegible] jusqu'au jour de la vente [illegible]

PAR C. E. GIRARDEY.

Pour payer une hypothèque.

Le magnifique magasin et demeure, à trois étages, en briques et à mansarde, magnifiquement bâti, No 36 de la rue de Chartres, face au marché français. Bon emplacement de commerce et agréable résidence, réparé dernièrement et pouvant être occupé tout de suite.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 15 avril 1876, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu à l'enchère publique, du consentement des parties—

[illegible]

Résidence admirable pour une famille, ayant un grand jardin et des terrains d'ornement, le tout dans une des plus belles parties de la rue de l'Esplanade.

PAR C. E. GIRARDEY, encanteur, Bureau No 31 de la rue du Camp—SAMEDI, 15 avril 1876, à midi, à la Bourse d'Encan St-Charles, il sera positivement vendu pour cause de départ,—

Cette élégante et confortable propriété de résidence de M. C. H. Milliandon, désignée par le No 231 de la rue Esplanade [illegible]

[illegible]

28 mars—28 30 avril 1,2 et 8 jusq date.

La merveilleuse Mme Anna.

QU'EST-CE que l'avenir? qu'est-ce que le passé? Qu'est-ce que nous? Quel fluide magique nous environne et nous cache les choses qu'il nous importe le plus de connaître?

Madame Anna, dont le nom seul est une garantie, [illegible] consultation sur toutes les choses de la vie: bonheur, santé, maladies, affaires, mariages, billets de loterie, etc., elle révèle les mystères les plus cachés.

Office: rue [illegible] No 14, entre Baronne et Carondelet. Heures: depuis 9 heures du matin jusqu'à 6 du soir. 1nov—1an